



## Pôle académique des bourses nationales

DSDEN84/15-671-10 du 01/06/2015

### **PROCEDURE DE SUSPENSION DE LA BOURSE AU MERITE - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des collèges publics et privés

Dossier suivi par : Mme THERON - Tel : 04 90 27 76 16 - Fax : 04 90 27 76 38

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire relative à la procédure de suspension de la bourse au mérite pour l'année scolaire 2015-2016.

*Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse*

POLE ACADEMIQUE DES  
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par  
Agnès THERON  
Téléphone  
04 90 27 76 16  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
agnes.theron  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Avignon, le 20 mai 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement

s/c de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

**Objet** : Suspension bourses au mérite- année scolaire 2015-2016

**Réf.** : Circulaire n°2013-141 du 13 septembre 2013

Le versement de la bourse au mérite est subordonné à l'engagement de l'élève à poursuivre avec assiduité sa scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les élèves qui ne satisfont pas aux obligations d'assiduité ou dont les efforts fournis et les résultats scolaires sont jugés très insuffisants par le conseil de classe, peuvent se voir suspendre le bénéfice de ce complément de bourse par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Toutefois, le reversement des sommes déjà perçues n'est pas exigé.

Pour les élèves concernés par ces dispositions, il vous appartient de m'adresser avant le **4 juillet 2015**, pour décision de suspension de paiement à compter de la rentrée scolaire 2015, l'imprimé « demande de suspension bourse au mérite » joint en annexe, accompagné d'un avis circonstancié et des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2014-2015.

## DEMANDE DE SUSPENSION BOURSE AU MERITE

Référence : Circulaire n° 2013-141 du 19 septembre 2013

Pôle académique des bourses  
nationales

Dossier suivi par  
Agnès THERON

Téléphone  
04 90 27 76 76

Mél  
agnes.theron  
@ac-aix-marseille.fr

Fax  
04 90 27 76 38

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Je soussigné (e), Monsieur, Madame....., chef d'établissement  
de....., demande la suspension de la bourse au mérite de  
l'élève désigné ci-dessous.

NOM et prénom du boursier: .....

Etablissement : .....

Classe fréquentée : .....

Motif :

- Ne fournit pas des efforts nécessaires
- Ne fréquente pas régulièrement les cours
- Présente des résultats manifestement insuffisants
- Se trouve en position de redoublement
- Autre motif à préciser :.....

**Joindre obligatoirement un rapport circonstancié justifiant la demande de suspension de la bourse au mérite, accompagné des 3 bulletins trimestriels de l'année scolaire 2014-2015.**

Fait le ..... à  
Le Chef d'établissement

**Décision du Directeur académique :**

- Suspension de la bourse au mérite
- Maintien de la bourse au mérite

Fait à Avignon, le .....  
Le directeur académique

Dominique BECK